



Le Bulletin Syndical

SNUipp-FSU 15

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC—section du Cantal

7 Bâtiment de l'Horloge 15 000 Aurillac

numéro 49

supplément n° 2

novembre 2005

Au secours, la droite se lâche !

Vous aviez cru que le saccage de tout ce qui faisait le lien social de ce pays suffirait à son plaisir. Vous n'y étiez pas.

Le racisme le plus répugnant, les propos les plus nauséabonds sont désormais tenus par nos ministres.

Le sarkozisme aboutit inéluctablement à sa conclusion logique : le rejet de l'autre, de tous les autres, la paranoïa et son cortège de violence.

Tout est prétexte à invective : haine des fonctionnaires, des jeunes, des homosexuels, des femmes célibataires, des immigrés, « des français d'origine étrangère » qui sont, ne l'oublions pas, des français tout simplement, haine des chômeurs, des SDF, haine des syndicalistes, des ouvriers, haine de quoi d'autre encore ?

Aujourd'hui ce sont des propos ignobles sur « les immigrés polygames qui provoquent naturellement le rejet », hier, c'était « la racaille et les voyous de banlieue »

Le paysage social commence à ressembler à un champ de ruines dans lequel l'école fait figure d'îlot de résistance. Non pas que nous soyons épargnés par les coups, bien au contraire, mais il existe encore chez nous le sens du collectif, de la solidarité, du bien public.

Il existe aussi un syndicalisme organisé, grâce à vous, à vos adhésions, à l'intérêt que vous portez à votre profession, à vos mobilisations dans la rue et dans vos écoles.

Ne cédez pas, ne cédon pas au découragement, au désabusement, à la tentation de la résignation. Au contraire, portons haut nos exigences, entêtons-nous dans nos révoltes, acharnons-nous à dénoncer les injustices, les carences, le cynisme.

Restons unis et porteurs d'avenir.

Erik Rousseaux

"Le Bulletin Syndical"

Imprimé par nos soins - Trimestriel
numéro 48
septembre 2005
Prix : 0,5 € Abonnement : 4 €

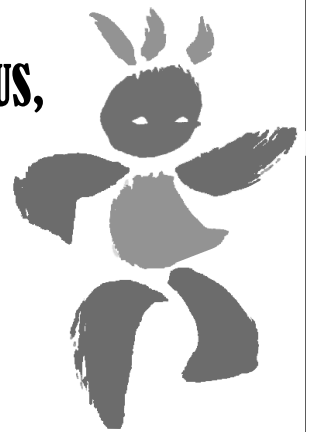
Siège social :

Mr Roger Delort 7 place de la Paix 15 000 Aurillac
Directeur de publication :
Mr Castel Gérard - Ec. Elém 15250 St-Paul des Landes

Site national : www.snuipp.fr
Site départemental : <http://15.snuipp/>
E.MAIL : snu15@snuipp.fr

**RASED,
FORMATION
CONTINUE,
Non à l'école de la
pénurie
(Voir p6)**

**PARITAIRES :
N'ATTENDEZ PLUS,
VOTEZ
ET FAITES
VOTER POUR le
SNUipp**



SOMMAIRE :

Page 1 : Edito. Non à l'école de la pénurie

Page 2 : Point sur les paritaires

Page 3 : fiche promotion

Page 4 : fiche syndicalisation

Page 5 : Afzal, menacé d'expulsion.

Cuisines centrales : la gauche privatise.

CDEN du 19/10/2005

Associations complémentaires

Page 6 : L'école toute nue.

200 enseignants pour Jeanne et Agathe.

Tickets « Lioran Privilège »

ILS APPELENT A VOTER SNUipp

Les collègues ci-dessous soutiennent la liste SNUipp-FSU et n'hésitent pas à le faire savoir.

Merci à eux de leur soutien affiché et militant.

Toutes nos excuses à tous ceux dont la signature est arrivée trop tard pour être publiée dans ce bulletin.

Nadège Araujo ZIL St Mamet, Dominique Aubert Marmiers, Josette Bex St Mamet, Jacques Bienvenu Naucelles, Alain Bouyge Les Alouettes, Martine Bouyge Les Alouettes, Gérard Castel St Paul des Landes, Sandrine Ceaux Le Bex d'Ytrac, Sophie Deilhes Leynhac, Edmond Delort Frères Delmas, Roger Delort Tivoli, Laurent Ferval Belbex, Daniel Gargne ZIL Laroquebrou, Didier Huguet Animateur occitan, Pascal Igounet RASED St Flour, Jean-Pierre Jaffuel RASED Tivoli, Christine Joulia Laroquebrou, Claudine Joulia Maurs, Serge Julle RASED St Flour, Nathalie Lac Vitrac, Annie Lafarge Lanobre, Jean-Michel Lafarge Champs sur Tarentaine, Alain Laparrat CDDP, Nicole Laraufie Arpajon, Nicole Le Clerc Les Dinandiers, Loïc Leyrolle Brigade, Marie-Laure Maget St Constant, Michel Marche Naucelles, Sophie Marsan Jou sous Monjou, Jean Jacques Merlin Ally, Nicole Milhau St Paul des Landes, Monique Naudet-Chauvet Laroquebrou, Sylvie Paramelle Vitrac, Christian Piganiol Tivoli, Christine Pitard Maurs, Alain Poignet OCCE, Pascale Savary La Fontaine, Martine Terrisse Marmiers, Alain Truchot Arpajon, Alain Versange Tivoli, Isabelle Vignal, Gilles Vincent Salers.

UN POINT SUR LA PARTICIPATION

Selon un pointage réalisé le 15 novembre, 143 votants ont fait parvenir leur bulletin à l'IA sur 636 inscrits par correspondance soit 22%.

224 collègues voteront dans leur bureau de vote le 6 décembre.

Le dépouillement et la proclamation des résultats auront lieu le **vendredi 9 décembre**.

En 2002 la participation dans le Cantal avait été de 69,38%, ce qui situait le Cantal dans la moyenne nationale, mais beaucoup de départements atteignaient des chiffres plus élevés dépassant les 75%.

On ne répètera jamais assez que voter est l'affirmation d'un droit et la défense d'une liberté : un vote massif légitimise vos représentants... et leur donne du cœur à l'ouvrage : aux urnes citoyens !



SNUipp FSU

vote par correspondance

Utilisez l'enveloppe T

...et postez-la !

Les enveloppes déposées directement à l'IA ne sont pas valables, votre vote ne sera pas comptabilisé.

Attention : votre vote doit parvenir à l'IA avant le 6 décembre.

Promotions des instituteurs et professeurs des écoles

La CAPD qui examinera les promotions devrait se réunir dans les prochaines semaines. Les tableaux ci-dessous vous permettront de connaître votre situation. Le SNUipp est hostile au système actuel qu'il estime injuste. Cela dit, notre mandat d'élus du personnel consiste aujourd'hui à veiller à ce qu'aucune erreur ne lèse un collègue. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir remplir la fiche promos ci-dessous et de nous la retourner. Vous serez informés des résultats.

Si vous constatez des erreurs à l'issue de la CAPD, adressez-vous immédiatement à l'Inspection Académique ou contactez le SNUipp Cantal.

Tableaux d'avancement des instits et P.E

1) Corps des instituteurs, promotions 2006 (AGS arrêtée au 31-12-2005, note arrêtée au 31-08-2005) :

Avancement des instituteurs			
échelons	choix	1/2 choix	ancienneté
1er au 2ème			9 mois
2ème au 3ème			9 mois
3ème au 4ème			1 an
4ème au 5ème	1 an 3 mois		1 an 6 mois
5ème au 6ème	1 an 3 mois		1 an 6 mois
6ème au 7ème	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
7ème au 8ème	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
8ème au 9ème	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
9ème au 10ème	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
10ème au 11ème	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois

2) Promotions des Professeurs des Ecoles, du 1-09-2005 au 31-08-2006 (AGS et note arrêtées au 31-08-05)

Avancement des P.E			
échelons	Grand choix	choix	ancienneté
1er au 2ème			3 mois
2ème au 3ème			9 mois
3ème au 4ème			1 an
4ème au 5ème	2 ans		2 ans 6 mois
5ème au 6ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6ème au 7ème	2 ans 6 mois	3 ans	2 ans 6 mois
7ème au 8ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8ème au 9ème	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9ème au 10ème	3 ans	4 ans	5 ans
10ème au 11ème	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

3) Grille de notation des instituteurs et P.E

Instituteurs				Professeurs des écoles			
Eche-lons	note mini	note moyenne	note maxi	Echelons	note mini	note moyenne	Note maxi
1er	10	11,5	13	1er			
2ème	10	11,75	13,5	2ème			
3ème	10,5	12,5	14,5	3ème		11	
4ème	10,5	12,75	15	4ème	10,5	12	13
5ème	11	13,25	15,5	5ème	11,5	13	14
6ème	11,5	13,75	16	6ème	12	13,5	15
7ème	12	14,25	16,5	7ème	13	14	16
8ème	12,5	14,75	17	8ème ou 2ème HC	13,5	15	17
9ème	13	15,25	17,5	9ème ou 3ème HC	14	16	18
10ème	13,5	15,75	18	10ème ou 4ème HC	14,5	16,5	18,5
11ème	14	16,5	19	11ème ou 6ème HC	15	17	19
				7ème HC	16	18	19,5
					17	18,5	20

T1 au 3ème: 10
T1 au 4ème: 10,5
T1 au 5ème: 11

Serai-je promouvable ?

Pour savoir si vous êtes promouvable, ajoutez à la date de d'effet de votre dernière promotion les durées inscrites dans les tableaux 1 (instit) ou 2 (PE).

Serai-je promu(e) ?

La promotion n'est certaine que dans le cadre de l'ancienneté.

Si vous êtes promouvable au choix ou au 1/2 choix, vous serez classé par ordre de barème.

Le nombre des promu(e)s au choix ou 1/2 choix dépend d'un calcul mathématique : au choix (GC pour les PE) 30% des promouvables, au 1/2 choix (C pour les PE) 5/7 des promouvables.

Le classement des promouvables est arrêté d'après le barème ci-dessous.

$$\text{Barème} = (\text{AGS} \times 1,5) + \text{Note}$$

Une note de plus de trois ans est majorée d'un 1/2 point par an dans la limite de la note plafond de l'échelon.

En cas d'égalité de barème le classement se fait avec les éléments suivants : âge, note, AGS, nombre d'enfants.

ATTENTION : La situation est différente selon que vous êtes instituteur ou PE.

Pour les instituteurs : promotions prononcées entre le 1-01-2006 et le 31-12-2006 (AGS arrêtée au 31-12-05, note arrêtée au 31-08-05)

Pour les Professeurs des Ecoles : promotions prononcées entre le 1-09-05 et le 31-08-2006 (AGS et note arrêtées au 31-08-05)

Pour tous !

Le SNUipp revendique l'avancement, pour tous, au rythme le plus rapide. Comme cela existe dans certains corps (I.E.N.).

FICHE DE PROMOTIONS

Instituteurs promouvables en 2006

Professeurs des écoles promouvables en 2005/2006

Nom et Prénom _____

Adresse _____

Echelon actuel : _____ ème depuis le _____

AGS au 31-12-05 :ans.....mois.....jours (pour les instits)

AGS au 31-08-05:ans.....mois.....jours (pour les P.E)

sera promouvable du : _____ échelon au _____ échelon

Au Grand choix le _____ au choix le _____

à l'ancienneté le _____

Dernière note de mérite : _____ date de l'inspection : _____

Barème : (_____ X _____) + _____

Total : _____

Compte rendu du CDEN du 19 octobre 2005

Ce CDEN avait pour principal objet les mesures de carte scolaire de rentrée. Nous ne les redisons pas ici. (Voir nos précédents bulletins)

Carte scolaire : Une fois de plus la discussion a porté sur l'état du tissu scolaire dans le Cantal. L'habitat dispersé de ce département, qui se traduit évidemment par des structures scolaires également dispersées, est une spécificité qui justifie un taux d'encadrement par élève supérieur à la moyenne nationale. **Le SNUipp a redit son opposition à tout remaniement profond du tissu scolaire qui n'aurait d'autre but que de récupérer des postes au détriment de la qualité de l'offre éducative.** Or, la proximité de l'école communale fait partie de cette qualité. Nous restons donc sur notre position, l'engagement sur le maintien du nombre de postes reste un préalable à toute discussion. Cela n'empêche de toutes façon aucunement la création de RPI là où ils peuvent amener un plus sur le plan pédagogique et nous encourageons nos collègues à contribuer à leur création s'ils le pensent utile, mais nous refusons que cela se fasse sous la contrainte.

Il ne semble malheureusement pas que de quelconques avancées soient envisageables actuellement sur cette question. Il est donc à prévoir que la carte scolaire fasse encore couler beaucoup d'encre, surtout si, comme ces deux dernières années, on continue à nous supprimer des postes malgré une légère remontée des effectifs.

Intempéries : On se souvient du léger désordre qu'avait occasionné l'an dernier la météo. Il avait en effet neigé (en plein hiver !) et le Préfet avait eu un peu de mal à organiser de manière cohérente la question des transports scolaires. Le nouveau Préfet nous a assuré que des dispositions avaient été prises pour éviter une nouvelle cacophonie. En cas de météo difficile, les décisions seront prises par secteurs, et non plus sur l'ensemble du département. Le SNUipp ayant fait remarquer que les directeurs(trices) et les Maires étaient les plus à même d'évaluer une situation locale, le Préfet a rappelé que le Maire disposait de tous les pouvoirs nécessaires pour répondre à une situation d'urgence.

Indemnité logement : Le SNUipp est intervenu pour regretter que certains Instituteurs, lorsqu'ils passent dans le corps de PE, se voient proposer des loyers parfois excessifs de la part de communes. On pourrait espérer que celles-ci se préoccupent plus de garder leurs enseignants plutôt que de chercher à tirer de maigres profits sur une location.

Associations complémentaires de l'école en danger !

Le dossier n'avance pas. Le ministère continue à s'appuyer sur le rapport de la Cour des Comptes qui mettait l'accent sur le nombre d'enseignants qui ne sont pas en charge d'une classe.

À l'heure où nous imprimons, une délégation nationale des associations, menée par JF Vincent, président national de l'OCCE, est reçue par le cabinet du Premier Ministre, mais les espoirs sont minces de voir le gouvernement faire marche arrière.

La solution choisie par le gouvernement ne remettrait aucun enseignant devant les élèves, puisqu'il propose de remplacer les postes de MAD supprimés par une subvention équivalente (à l'euro près, dit le ministère....) par des postes de détachés payés par les associations. Outre le fait que les postes de détachés ne peuvent pas être partagés (pas de mi-temps possible), les associations ont d'énormes doutes sur la hauteur et la pérennité de la subvention (d'ailleurs le Ministère ne s'engage sur aucun montant !)

Les dernières années, des conventions avaient été signées sur le montant annuel des subventions aux associations, mais celles-ci n'avaient pas été respectées. Les subventions étant chaque année revues... à la baisse, bien sûr !

Si on voulait programmer la mort lente des associations complémentaires de l'école, on ne s'y prendrait pas autrement.

Un jeune Aurillacois menacé d'expulsion

Il s'appelle Afzal Gujar, il est venu en France parce qu'il est en danger de mort au Pakistan, suite à une erreur judiciaire.

Sa demande d'asile politique a été rejetée par l'OFPRA parce que les preuves fournies ne sont que des photocopies et non des originaux.

Le préfet peut le régulariser, parce qu'il remplit toutes les conditions (il parle le Français, il a une promesse d'embauche, ...etc...), mais il refuse de le faire pour l'instant.

Une grande mobilisation peut aider à faire avancer le dossier.

Le comité de soutien (dont la FSU fait partie), appelle à un rassemblement

lundi 28 novembre devant la préfecture à partir de 12 heures

Les pétitions seront remises au préfet à 12h30.

Plus de renseignements sur le site du SNUipp15 et dans la Montagne du jeudi 17 novembre.

CUISINE CENTRALE d' AURILLAC :

La mobilisation continue de s'organiser autour des syndicats FSU, CGT, CFDT, SUD et de la FCPE et ATTAC. Les DDEN viennent également de prendre position contre la décision de Délégation de Service Public, prise par la municipalité d'Aurillac.

La mairie a fait distribuer aux parents d'élèves d'une façon qui a choqué nos collègues (sous pli fermé sans une copie au directeur et sans aucune information sur le contenu du courrier) un argumentaire en faveur de la Délégation de Service Public.

La FCPE a fait distribuer dans les écoles de la ville un texte élaboré par le collectif (contre la « privatisation », bien entendu)

Un rassemblement autour d'un pot et en faveur du maintien des services public, ici avec les cuisines centrales et partout en France a lieu, comme annoncé dans le précédent bulletin, samedi 19 novembre devant l'hôtel de ville.

Ce sera certainement l'occasion d'un débat avec la population et peut-être de certains élus...

Le collectif a d'ores et déjà rendez-vous pour organiser la suite de la mobilisation et des actions.

Un premier conseil d'école a voté la motion que nous vous avons proposé à l'unanimité moins une voix (celle du conseiller municipal). Faites-nous savoir la position prise dans vos conseils d'école.

RASED, Formation Continue, langue : l'IA déshabille Pierre pour habiller Paul et c'est l'école qui se retrouve toute nue !

Au jeu des chaises musicales, les Rased et la FC n'ont pas eu de chance : rien de mieux pour les premiers, amputation sévère des stages du premier trimestre pour la seconde.

Nos actions doivent continuer. Marre, marre, marre et mille fois marre des propos culpabilisant du genre *les enseignants ne peuvent quand même pas laisser tomber les enfants*, ou encore *lorsqu'on est salarié*

aujourd'hui on est privilégié (propos effectivement tenus par notre IA, chacun appréciera !).
Que réclame-t-on ? Pas la lune, mais seulement quelques milliers d'euros pour permettre aux Rased de se déplacer dans toutes les écoles y compris les plus reculées, et une Formation Continue qui permette effectivement aux enseignants, qui sont demandeurs, de pouvoir améliorer leur pratique professionnelle.

Si le gouvernement n'a plus d'argent, pourquoi baisse-t-il les impôts sur les hauts revenus ?

Nous ne demandons rien d'extraordinaire : rien d'autre que l'application des textes, voilà tout.

Le SNUipp a proposé à l'intersyndicale de se réunir mercredi 23 novembre pour prolonger l'action, qui a au moins obligé l'administration à réagir et à reconnaître l'existence du problème.

Nous avons envoyé un mail à toutes les écoles et nous renouvelons notre demande : soyons solidaires de nos collègues des Rased ou des langues, battons nous pour la FC, informons nos parents et nos élus inlassablement, (le message commence à passer), votons des motions aux Conseils d'École dénonçant les carences, ne baissons pas les bras, et tenons nous prêts à de nouvelles actions.

200 ENSEIGNANTS REUNIS A L'ESPACE DES CARMES MERCREDI 9 NOVEMBRE

Satisfaction pour l'équipe du SNUipp, la RIS (Réunion d'Information Syndicale) a permis de réunir un quart des PE et Instits du Cantal.

La première partie portait sur l'intégration des enfants en situation de handicap. Le film de B. Ly Cuong, « Jeanne et Agathe » a permis de lancer un débat portant d'abord sur la difficulté d'intégrer ces enfants dans de bonnes conditions si aucun moyen supplémentaire n'est attribué aux écoles en terme de personnel, de formation des enseignants et de temps disponible.

La réflexion a ensuite porté sur les objectifs et les limites de l'intégration : l'expérience de Jeanne et Agathe reste ambiguë quant à ses conclusions. Le risque est grand de décevoir des attentes peut-être irréalistes de la part des parents et des enfants eux-mêmes.

Emmanuel Guichardaz, responsable du secteur AIS au SNUipp National conclut en ces termes : « *Avec la mise en place des nouveaux textes, l'intégration devient la règle et non plus l'exception, on peut s'en féliciter, à condition que l'état soit prêt à y mettre les moyens nécessaires. Rappelons-nous aussi que ce n'est pas seulement l'enfant qui doit s'adapter à l'école mais aussi l'école qui ne doit pas confondre intégrer et normaliser.* »
La seconde partie de la matinée était consacrée à l'actualité. Un point a été fait sur la carte scolaire ainsi que sur nos actions en cours.

La question du budget est au cœur de nos préoccupations. Le parti pris de l'actuel gouvernement consiste à réduire les dépenses éducatives tout en prétendant se préoccuper de la réussite de tous. Nous continuerons à organiser la résistance et mettre en avant les revendications de la profession. Mais l'École Publique est l'affaire de tous : le SNUipp reste en constante recherche de l'unité. Parents et élus doivent venir la défendre à nos côtés si l'on veut espérer aboutir à des résultats.

Ticket Lioran Privilège Réductions pour les syndiqués

Comme les années précédentes, les syndiqués SNUipp-FSU à jour de leur cotisation et leurs ayant droits (conjoint, enfants) pourront bénéficier des tarifs « groupe » sur les remontées mécaniques et les entrées à la patinoire de Super Lioran

Ex: 17,50 € au lieu de 21,50 € pour un forfait journée adulte

La réduction sera accordée aux guichets de la station à raison d' **un ticket par forfait sur présentation de la carte syndicale.**

Les personnes intéressées doivent nous retourner le papillon ci-contre*. Nous leur ferons parvenir les tickets demandés.

*** La liste des bénéficiaires de l'an dernier sera communiquée à Transmontagne et les tickets de l'an passé seront utilisables.**

Si vous souhaitez recevoir d'autres tickets, merci de les réclamer à la section ou de retourner le papillon.

Pour d'autres précisions, contacter la section

Ticket Lioran Privilège

NOM: _____

PRENOM: _____

ADRESSE: _____

Noms et prénoms des ayant droits:

Je désire recevoirtickets.